

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 10 août 2020**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 10 août 2020 à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix en visioconférence.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale  
M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2. 174.08.2020 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
  - 4.1 Administration et développement**
    - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 7 juillet 2020 au 10 août 2020
    - 4.1.2 Autorisation de travaux en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés - Association du 3e chemin
    - 4.1.3 Adoption du Règlement no 264-2020 décrétant un emprunt et une dépense n'excédant pas 260 000 \$ remboursable sur une période de cinq ans concernant la conversion de l'éclairage public des rues au DEL
    - 4.1.4 Engagement d'un journalier opérateur - Poste temporaire
  - 4.2 Gestion du territoire**
    - 4.2.1 Octroi d'un contrat à Terrapure Environnement (152928 Canada inc.) - Décontamination de sol au 38, rue Saint-Antoine dans le cadre de la phase III – Appropriation au surplus accumulé de la Ville
    - 4.2.2 Octroi d'un contrat à Environnement CA (9266-0729 Québec inc.) - Échantillonnages au lac-à-la-Croix
    - 4.2.3 Vente d'un terrain résidentiel - Mme Blanche Thériault et M. Maxime Poirier
    - 4.2.4 Avis de motion concernant l'adoption du Règlement no 265-2020 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur

4.2.5 Adoption du premier projet de règlement no 265-2020 modifiant le règlement de zonage 22-99 et ses amendements en vigueur

**4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**

**4.4 Rapport des activités du conseil**

4.4.1 Représentations, dons et subventions

**5. Dépôt de la correspondance**

**6. Affaires nouvelles**

**7. Période de questions des citoyens**

**8. Levée de la séance**

**Adoptée à l'unanimité**

**3. 175.08.2020 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020**

---

**Considérant** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2020 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

**Adoptée à l'unanimité**

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

Aucun commentaire.

**4. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1 176.08.2020 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 7 JUILLET 2020 AU 10 AOÛT 2020**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Marie-Pier Lapointe*  
*Directrice des finances et trésorière*

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 7 juillet 2020 au 10 août 2020 laquelle totalise la somme de 759 623,10 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

**Adoptée à l'unanimité**



**MENT (152928 CANADA INC.) - DÉCONTAMINATION DE SOL AU 38, RUE SAINT-ANTOINE DANS LE CADRE DE LA PHASE III – APPROPRIATION AU SURPLUS ACCUMULÉ DE LA VILLE**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix a entamé un processus de décontamination d'un terrain lui appartenant sis au 38, rue Saint-Antoine;

**Considérant que** les phases 1 et 2 du processus de décontamination ont été complétées;

**Considérant que** les sols contaminés doivent être conduits dans un centre de traitement dument autorisé;

**Considérant que** l'entreprise Terrapure Environnement (152928 Canada inc.) dispose d'un site à la Municipalité de Saint-Bruno pouvant recevoir ces sols contaminés, au coût proposé de 65 \$ la tonne métrique;

**Considérant que** le volume des sols contaminés est estimé à un maximum de 600 tonnes métriques.

**À ces causes**, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accorder à l'entreprise Terrapure Environnement de Saint-Bruno (152928 Canada inc.) le mandat de procéder à la décontamination des sols contaminés du 38, rue Saint-Antoine, à un taux de 65 \$ la tonne métrique, pour un montant total estimé de 39 000 \$ plus les taxes applicables.

D'approprier cette somme au surplus accumulé de la Ville.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.2      181.08.2020      OCTROI D'UN CONTRAT À ENVIRONNEMENT CA (9266-0729 QUÉBEC INC.) - ÉCHANTILLONNAGES AU LAC-À-LA-CROIX**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'accorder à Environnement CA (9266-0729 Québec inc.) le mandat d'échantillonnages du lac à-la-Croix pour la somme de 15 570 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 23 juillet 2020. Le mandat consiste à récolter et analyser des échantillons d'eau à différents endroits sur le lac à-la-Croix au cours des mois de juillet, août, septembre et octobre. Un rapport sera ensuite produit afin de présenter les résultats des échantillons d'eau prélevés ainsi que des paramètres physico-chimiques mesurés lors des sorties sur le lac. Ce rapport permettra de comparer les résultats à ceux obtenus lors des campagnes d'échantillonnages qui ont été effectuées entre 2008 et 2013.

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.3      182.08.2020      VENTE D'UN TERRAIN RÉSIDENTIEL - MME BLANCHE THÉRIAULT ET M. MAXIME POIRIER**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évans Potvin :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix vende à M<sup>me</sup> Blanche Thériault et M. Maxime Poirier le terrain résidentiel suivant :

SUPERFICIE TOTALE : 886,20 mètres carrés (9 539,05 pieds carrés)

DÉSIGNATION CADASTRALE : 6 322 242

Cette vente est faite au prix de 45,747 \$ / m<sup>2</sup> (4,25 \$ / p<sup>2</sup>) pour la somme de 40 540,99 \$ plus les taxes applicables aux conditions énoncées dans l'offre d'achat intervenue entre les parties le 21 juillet 2020, dont celle-ci fait partie intégrante de la présente. Le maire, monsieur André Fortin et le greffier, monsieur Mario Bouchard, sont autorisés à signer le contrat de vente à cette fin, pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

**Adoptée à l'unanimité**

4.2.4 **AVIS DE MOTION CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 265-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

M. Luc Maltais donne avis de motion de la présentation lors de la présente séance de ce conseil, du projet de Règlement no 265-2020 modifiant le Règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur en vue d'agrandir la zone 117-CV à même une partie de la zone 146-P afin de permettre la concrétisation du projet de relocalisation du salon funéraire dans l'immeuble appartenant au Club des Aînés sis au 53, rue Saint-Antoine.

4.2.5 **183.08.2020 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 265-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

**Considérant que** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la *Loi sur les cités et villes* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Considérant que** le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal ;

**Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin de modifier certaines dispositions afin de permettre la concrétisation du projet de relocalisation du salon funéraire dans l'immeuble appartenant au Club des Aînés sis au 53, rue Saint-Antoine.**

**Considérant que** le premier projet de Règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

**À ces causes**, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'adopter le présent premier projet de Règlement portant le n° 265-2020 afin de :

- Agrandir la zone 117-CV à même une partie de la zone 146-P afin de permettre la concrétisation du projet de relocalisation du salon funéraire dans l'immeuble appartenant au Club des Aînés sis au 53, rue Saint-Antoine.

De fixer l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement au, mercredi 19 août, à 16 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Ce premier projet de Règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

**Adoptée à l'unanimité**

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Comité de vérification des comptes de la Ville
- Comité plénier
- Rencontre du député M. Éric Girard
- Visite de l'arboretum
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation
- Rencontre de citoyens
- Comité de pilotage sur l'entente de services en gestion avec la Municipalité de Saint-Bruno
- Rencontre avec les représentants de la Corporation d'innovation et développement Alma-Lac-Saint-Est pour l'aide aux entreprises du territoire suite à la COVID-19
- Représentation à l'activité ciné-parc (court métrage)

- Réunion MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre Club des aînés pour la vente de leur bâtiment
- Rencontre réfection rue des Prés
- Rencontre pour la décontamination du terrain sis au 38, rue Saint-Antoine

4.4.1 **REPRÉSENTATIONS, DONNÉS ET SUBVENTIONS**

---

Aucune demande.

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

---

Aucun sujet.

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Aucune question.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 18 h 45, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

**André Fortin, maire**

---

**Mario Bouchard, greffier**